

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET**

**OBJET : Demandes de subventions liées au programme de travaux  
d'assainissement – Opérations du programme 2015**

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre du programme pluri-annuel d'investissement, il a été programmé la réalisation des travaux d'assainissement suivants :*

- Commune d'Archigny : réhabilitation de la station La Croix de Justice à Archigny pour un montant de 30 000 € HT*
- Commune d'Archigny : Extension du réseau rue de la Croix Chardon estimé à 40 000 € HT*
- Commune de Bonneuil-Matours : réhabilitation de réseaux pour un montant estimé à 250 000 € HT*
- Commune de Bonneuil-Matours : étude relative au remplacement de la station et à la création d'un bassin tampon estimée à 50 000 € H.T.*
- Commune de Cenon : mise en séparatif du réseau rue de Touraine estimé à 60 000 € HT*
- Commune de Châtellerault : réhabilitation du poste de refoulement appelé "Fosse à Gabit", réhabilitation du déversoir d'orage et mise en conformité avec la réglementation pour un montant estimé à 250 000 € HT*
- Commune de Châtellerault : remplacement de la canalisation située à la sortie de la station La Boussée estimée à 6 000 € HT*
- Commune de Naintré : Création d'un assainissement collectif au lieu-dit Les Coindres estimé à 30 000 € HT*
- Commune de Thuré : Réhabilitation du poste de refoulement de Besse estimé à 60 000 € HT*
- Commune de Vouneuil-sur-Vienne : réhabilitation du poste de refoulement du Bourg pour un montant estimatif de 55 000 € H.T.,*
- CAPC : régularisation réglementaire de déversoirs d'orage pour un montant estimé à 15 000 € HT*
- CAPC : réhabilitation de déversoirs d'orage pour un montant estimé à 30 000 € HT*

*A ce titre, des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.*

*\* \* \* \* \**

**VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

**VU** l'article 3 alinéa II.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 15 décembre 2014

n°3

page 2/2

**CONSIDERANT** les études d'avant projet sommaire correspondant à ces opérations,

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser les plans de financement liés à ces opérations,

Le bureau, ayant délibéré, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant les opérations précitées et autorise le président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces demandes.

### UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/12/2014

Publié au siège de la CAPC, le 17/12/2014

n°10260

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER